

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions habitat public - logements locatifs HLM

Décision D-2026-053

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget);
- Vu la délibération DEL-CC-2021-41 adoptant le règlement d'attribution des subventions pour la production de logements locatifs sociaux ;
- Vu la délibération DEL-CC-2025-107 actualisant le règlement d'attribution des subventions pour la production de logements locatifs sociaux ;
- Considérant la présentation de ces projets en commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 26 février 2026 et les avis favorables de principe apportés par les membres de la commission ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

Bailleur	Adresse Projet	Nature du projet	Nbre de logts	Typologie	PLAI adapté	PLAI	PLUS	PLS	Montant Agglo2B Réserve
Deux-Sèvres Habitat	ARGENTONNAY Lotissement de la Gare, Impasse de l'ancienne gare	Construction neuve	4	3 T3 et 1 T4	0	2	2	0	9 600€ (4 X 2 400€)
Deux-Sèvres Habitat	BRESSUIRE Lotissement Le Quart (opération 2) Le Quart à Clazay	Construction neuve (VEFA)	6	4 T3 et 2 T4	0	2	4	0	7 200€ (6 X 1 200€)
Deux-Sèvres Habitat	BRESSUIRE Lotissement La Chapelle Rue des Bourreliers à Noitierre	Construction neuve (VEFA)	4	3 T3 et 1 T4	0	2	2	0	4 800€ (4 X 1 200€)
Deux-Sèvres Habitat	MAULEON Rue Eole	Construction neuve (VEFA)	4	3 T3 et 1 T5	0	2	2	0	4 800€ (4 X 1 200€)
Deux-Sèvres Habitat	NUEIL-LES-AUBIERS Coteau des Justices (Tranche 2)	Construction neuve (VEFA)	10	2 T2, 5 T3 et 3 T4	0	3	7	0	12 000€ (10 X 1 200€)
Deux-Sèvres Habitat	NUEIL-LES-AUBIERS 1 b Allée de Caphar	Construction neuve	4	2 T2 et 2 T3	0	2	2	0	9 600€ (4 X 2 400€)

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE et à Monsieur le trésorier général de Thouars.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 09/03/2026

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**



Transmis en préfecture le **10 MARS 2026**

Notifié ou publié le **10 MARS 2026**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.